



Australie

Données générales

Superficie : 7 686 850 km², soit 14 fois la France.

Capitale : Canberra.

Monnaie : dollar australien (AUD).

Langue : anglais.

Population : 22,62 millions (juin 2011).

Démographie (2011) :

0-14 ans : 18,9 % ;

15-64 ans : 67,6 % ;

65 ans et plus : 13,5 % ;

Âge médian : 36,9 ans.

Croissance de la population : + 1,4 % en 2011 (47 % par accroissement naturel et 53 % par migration nette).

Infrastructures : Les infrastructures de transport (route, rail, ports et aéroports) en Australie sont de bon niveau. Compte tenu des distances, l'avion tient une place très importante dans le pays (il faut 5 heures de vol entre Sydney et Perth). Le rail est quant à lui beaucoup plus utilisé pour le fret que pour le transport de passagers.

Données politiques

Type de régime

L'Australie est une monarchie parlementaire. L'Australie forme une fédération de 6 États et de 2 territoires.

Date des dernières et des prochaines élections :

Les dernières élections fédérales ont eu lieu le 21 août 2010. Elles ont élu le quarante-troisième Parlement d'Australie. Les prochaines élections auront lieu le 14 septembre 2013.

Durée du mandat : 3 ans.

Titre et nom des principaux dirigeants

Chef de l'État : la Reine Elisabeth II.

Gouverneur général : Quentin Bryce.

Premier ministre : Julia Gillard, depuis le 24 juin 2010.



Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »



Vice-Premier ministre et ministre des Finances (*Treasurer*) : Wayne Swan ;
 Ministre des Affaires étrangères : Bob Carr ;
 Ministre de la Défense : Stephen Smith ;
 Ministre de la Justice : Jason Clare ;
 Ministre des Télécommunications et de l'Économie numérique : Stephen Conroy ;
 Ministre de l'Innovation, de l'Industrie, des Sciences et de la Recherche : Chris Evans ;
 Ministre du Commerce, de la Compétitivité, de l'Éducation, des Sciences et de la Recherche : Craig Emerson ;
 Ministre des Infrastructures, des Transports et du développement régional : Anthony Albanese ;
 Ministre de l'Environnement et du Développement durable: Tony Burke ;
 Ministre des Ressources, de l'Énergie, du Tourisme et des PME ; Gary Gray ;
 Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts : Joe Ludwig ;
 Ministre du Changement climatique et de l'Efficacité énergétique : Greg Combet ;
 Ministre de la Santé : Tanya Plibersek.

Données économiques

Principaux indicateurs 2012

Indicateurs	Pays	France
PIB (FMI)	1 542 Mds USD	2 580 Mds USD
PIB par habitant (FMI)	67 983 USD	41 151 USD
Taux de croissance	3,1 %	0 %
Taux d'inflation	2,2 %	2 %
Taux de chômage	5,4 %	10,2 %

Sources : ABS, INSEE, DFAT, FMI

Situation économique et financière du pays

L'Australie a bénéficié de 22 années de croissance continue et forte (3,0 % par an en moyenne) qui lui ont permis d'aborder la crise financière dans une position bien plus favorable que celle de la plupart des pays développés et d'éviter la récession grâce notamment à un système financier robuste et un plan de relance bien ciblé.

Selon les dernières estimations du bureau des statistiques la **croissance 2012** serait de 3,1 %.

Le creusement du **déficit commercial**, après deux ans d'excédents s'explique notamment par la forte chute du prix du fer et du charbon (35 % des exportations australiennes). Le déficit de la balance des biens atteindrait 16,8 Mds AUD en 2012.

Le taux de base de la Banque centrale, maintenu à 3 % au début du mois de février 2013, laisse encore des marges de manœuvre monétaire si nécessaire (la plupart des économistes anticipent une nouvelle baisse jusqu'à 2,50 % voire 2 % fin 2013). **La dette publique est circonscrite**, notamment la dette nette fédérale limitée à 12 % du PIB.

Les investissements dans le secteur minier et énergétique, qui ont tiré la croissance depuis la crise, approchent certes leur plafond mais **restent à des niveaux jamais égalés** (presque 270 Mds AUD¹ déjà engagés et 425 Mds d'investissements supplémentaires potentiels) ; **la hausse du volume** des minerais et du gaz exportés prend

¹ Soit 18 % du PIB.



progressivement le relais comme moteur de croissance (en 2012-2013, + 26 % pour le LNG, + 14 % pour le charbon thermique, + 9 % pour le minerai de fer, + 8 % pour le charbon métallurgique).

Le système financier australien est qualifié de « solide, résilient et bien géré » par le FMI. La capitalisation boursière de la première banque australienne, CBA, la classe au 7^e rang mondial en valeur de marché, plus que toutes les banques allemandes réunies. L'Australie est aujourd'hui le 2^e marché de financement de projets en Asie, le 6^e marché d'actions au monde, le 5^e marché mondial des IPO. L'ASX (la bourse historique) a franchi le seuil des 5 000 points pour la première fois depuis 2010 à la mi-février, portée par des résultats financiers meilleurs qu'anticipés à mi-année.

La notation triple A de l'Australie, désormais 12^e économie mondiale, n'est pas menacée, avant la présidence du G20 que le pays exercera en 2014.

L'inflation, maîtrisée, est en baisse (2,2 % contre 3,1 % en 2011). Avec un taux de chômage limité (5,4 % fin 2012) le pays est en situation de quasi plein emploi. Seul ombre au tableau pour le secteur manufacturier et le commerce de détail, la hausse spectaculaire du dollar australien depuis 4 ans qui favorise les importations et pénalise une industrie locale qui doit encore faire beaucoup d'efforts pour augmenter sa productivité.

Pour des informations détaillées sur la situation économique, consulter :
<http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/australie>.

Indice de développement humain : le PNUD (programme des Nations-Unies pour le développement humain) publie chaque année un document prenant en compte la durée de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie. Cet indicateur appelé indice de développement humain met l'Australie en 2^e position derrière la Norvège et devant les États-Unis, la France arrivant pour sa part en 20^e position.

Accords politiques, juridiques et multilatéraux

L'Australie est très présente sur la scène internationale, notamment dans les grandes enceintes multilatérales telles que l'OMC, l'OCDE ou encore dans le cadre du G20. L'Australie est membre de l'ONU depuis la création de l'organisation et est membre fondateur et actif de plusieurs agences des Nations-Unies (OMS, OACI, AIEA...).

Parmi toutes les négociations en cours, il convient de signaler le *Trans-Pacific Strategic Economic Partnership* ou *TransPacific Partnership* (TPP), une des priorités dans l'agenda du gouvernement australien. Ce traité est un traité multilatéral visant à intégrer les économies de la région Asie-Pacifique. Il compte aujourd'hui neuf membres (Brunei, Chili, Nouvelle-Zélande et Singapour (depuis juin 2005), et Australie, Malaisie, Pérou, États-Unis et Vietnam (depuis 2010). Depuis novembre 2011 le Japon, le Canada et le Mexique ont rejoint la table des négociations. L'objectif est bien entendu de disposer, à terme, d'une vaste zone de libre-échange.

Le gouvernement australien attache également une importance de premier ordre à la dimension régionale. Il a ainsi noué des liens privilégiés avec l'ASEAN, collectivement et avec chacun de ses pays membres, dans des domaines aussi variés que les échanges, l'éducation ou la défense.

L'Australie est à l'origine de la création de l'APEC (*Asia-Pacific Economic Cooperation*), forum de coopération économique régionale. Elle œuvre également au renforcement des liens dans la région dans le cadre du Forum des Îles du Pacifique.

Dans le domaine commercial, en dépit de la priorité clairement accordée au cadre multilatéral, le gouvernement australien réserve encore un rôle important aux accords régionaux et bilatéraux, principalement en cas d'échec des négociations internationales. Le premier accord a été conclu avec le voisin néo-zélandais en 1983 (*Australia New*



Zealand Closer Economic Relations Trade Agreement, ANCERTA). De sa signature à aujourd'hui, cet accord a permis une augmentation de 600 % du commerce entre les deux pays.

L'Australie a également conclu des accords de libre-échange avec Singapour (SAFTA) depuis 2003, la Thaïlande (TAFTA) depuis 2005, les États-Unis (AUSFTA) depuis 2005, l'ASEAN (AFTA) depuis 2008, le Chili depuis 2009 et la Malaisie (2012). L'Australie négocie des accords de libre-échange avec la Chine, le Japon, l'Indonésie et la Corée et envisage des négociations avec l'Inde et avec le Conseil de coopération du Golfe.

Convention fiscale France-Australie

La France et l'Australie ont signé en avril 1976 une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Cette convention est entrée en vigueur le 21 septembre 1977. Après avoir été amendée une première fois en 1989, une nouvelle convention a été signée à Paris le 20 juin 2006 et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009.

Le texte de cette convention est disponible sur le lien suivant :

www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_3747/fichedescriptive_3747.pdf

Commerce extérieur

Importations en 2012 :	195,127 Mds EUR
Exportations en 2012 :	199,875 Mds EUR
Poids de la France dans les importations du pays :	1,58 %

Source : *Global Trade Atlas, ABS*

État des lieux du commerce extérieur

Selon les données provisoires de *Global Trade Atlas* et de l'*Australian Bureau of Statistics* le commerce extérieur australien – structurellement déficitaire jusqu'en 2009 – affiche pour la troisième année consécutive un excédent commercial qui pourrait laisser à penser que la tendance est maintenant inversée. Cependant il convient de noter que l'excédent de 2012 est très en recul par rapport à 2011 : le solde de la balance des échanges commerciaux n'atteint que 4,7 Mds EUR contre près de 26 Mds EUR en 2011. Les échanges de services restent assez stables, mais ce sont bien entendu les exportations de marchandises qui expliquent l'excédent du commerce extérieur. La baisse des cours des matières premières a un impact direct sur le commerce extérieur car aujourd'hui les matières premières minières et énergétiques représentent plus de 60 % des exportations alors que les ventes de produits manufacturés continuent leur baisse en raison d'un taux de change particulièrement défavorable conjugué à un coût de production élevé.

Selon les chiffres du *Global Trade Atlas* en 2012 pour l'ensemble des échanges, l'Asie conforte sa place d'acteur majeur auprès de la Chine et du Japon, premier et deuxième partenaires commerciaux de l'Australie (représentant 24 % et 14 % des échanges de l'Australie) devant les États-Unis en troisième place (avec seulement 7,6 %).

Les principaux fournisseurs de l'Australie en 2012

Pays	Part de marché %
Union européenne, dont :	18,25 %
Allemagne	4,64 %
Royaume-Uni	2,78 %
Italie	2,21 %

France	1,58 %
Chine	18,36 %
États-Unis	11,48 %
Japon	7,86 %
Singapour	5,98 %
Thaïlande	4,21 %
Corée du Sud	4,07 %

Source : Données provisoires 2012 (ABS et Global Trade Atlas)

Échanges avec la France : l'Australie est notre 6^e excédent mondial

Depuis plus d'une décennie, les échanges bilatéraux sont structurellement déséquilibrés en faveur de la France. Notre excédent commercial avec l'Australie a sensiblement augmenté depuis 1998, pour atteindre le record de 2,7 Mds EUR en 2011. En 2012, les exportations françaises ont reculé de 21,2 % en cumulé pour s'établir à 3 Mds EUR (contre 3,8 Mds EUR en 2011). *A contrario*, nos importations en provenance de l'Australie ont augmenté de 16 % pour s'établir à 1,3 Md EUR.

La France dégage en 2012 un surplus commercial de 1,68 Mds EUR, ce qui fait de l'Australie notre **sixième excédent commercial mondial**. Ce recul par rapport à l'excellent cru 2011 s'explique par le calendrier des livraisons d'Airbus faisant ainsi ressortir le poids de l'aéronautique dans nos échanges commerciaux. Dans les autres secteurs, les exportations sont dynamiques.

Les **exportations françaises en Australie** sont principalement dominées par les avions et engins spatiaux; les produits pharmaceutiques; les machines industrielles, agricoles et diverses; les machines de levage et de manutention et les produits des IAA.

Ces chiffres montrent bien que ce pays, 12^e puissance mondiale, est un marché qui mérite que nos PME s'y intéressent. En effet malgré une population de 22,7 millions d'habitants, le PIB *per capita* est au 5^e rang mondial et, de ce fait, il n'est pas étonnant, compte tenu du pouvoir d'achat des Australiens et d'un taux de change favorable, que nos ventes sur ce pays soient, par exemple, supérieures à celles faites par nos entreprises vers le Canada (35 M habitants).

Les **importations françaises en provenance d'Australie** s'articulent principalement autour du charbon et, dans une moindre mesure, du minerai de fer, des instruments à usage médical et dentaire, des métaux non ferreux et des produits pharmaceutiques.

Les investissements

L'Australie est traditionnellement une destination privilégiée pour les investissements étrangers dans la région Asie-Pacifique. C'est un pays où la présence des entreprises européennes – et françaises en particulier – est forte, notamment dans les services.

L'Australie est le quatrième pays d'accueil des investissements directs étrangers (IDE) en Asie derrière la Chine, l'Inde et Singapour. Ces investissements continuent sur leur pente ascendante avec une augmentation de 6,6 % en 2011 (409,3 Mds EUR), après celle de 7,5 % de l'année 2010. Entre 2007 et 2011, 1 234 projets d'IDE ont été enregistrés, soit une hausse globale de 154 % sur les cinq dernières années. Le pays accueille désormais 1,3 % des IDE en investissements de capital dans le monde et ceux-ci équivalent à 40 % du PNB australien, contre 31,7 % en 2005.



Environ 60 % des IDE sont concentrés dans cinq secteurs d'activité : les logiciels et les services IT, les services aux entreprises, le secteur financier, les communications et bien sûr, la mine (charbon) et l'énergie (gaz naturel). Entre 2007 et 2011, le secteur qui a enregistré la croissance la plus forte est celui de la chimie. Les « nouveaux » investissements (*greenfield*) s'élèvent à 84,8 % du total ces cinq dernières années. Les ventes et le marketing comptent pour près de 35 % des projets. L'activité affichant le plus haut taux de croissance en 2012 est constituée par les services à la clientèle. Au total, les pays européens représentent 23,3 % du total des IDE, les pays de l'APEC 49,2 % et les pays de l'ASEAN 5,5 %.

Les principaux investisseurs étrangers en Australie sont (en stock) : Les États-Unis (24,1 %), le Royaume-Uni (13,7 %) le Japon (10,3 %), les Pays-Bas (6,5 %) la Suisse (4,5 %), Singapour (3,9 %), le Canada (3,4 %), l'Allemagne (2,8 %), la Chine (2,6 %), les Bermudes (1,5 %) et la France (1,3 %). Les investissements chinois restent encore relativement faibles mais connaissent une progression rapide (13,4 Mds AUD de stock en 2011 contre 3,6 Mds AUD en 2008) en raison de l'appétit grandissant des entreprises chinoises pour les sociétés productrices de matières premières y compris agricoles et de leur souhait d'investir massivement dans de nouveaux projets miniers et les infrastructures associées.

Symétriquement, l'Australie reste, au niveau mondial, un investisseur peu important. Avec 343,6 Mds USD, elle détient 1,8 % du stock mondial des IDE en 2009 (en forte progression par rapport à 2008 : 240 Mds USD). Il reste que les stocks d'investissements directs australiens à l'étranger sont substantiels à l'aune de la taille du pays : 35,1 % du PIB en 2009 (contre 9,6 % en 1990).

La France est le 11^e investisseur étranger en Australie en 2011 : Avec une estimation de plus de 400 établissements, dont 37 entreprises du CAC 40, les entreprises françaises emploient plus de 70 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires estimé à plus de 12 Mds EUR.

Les flux nets d'IDE Australiens en direction de la France ont été divisés par dix entre 2006 et 2008. Depuis 2008, les investissements australiens se redressent. Le flux d'IDE s'est élevé à 137 M EUR et le stock à 952 M EUR en 2011 (863 M EUR en 2010). La France est la 7^e destination des investissements australiens à l'étranger, tous secteurs confondus.

Environnement des affaires et conseils pratiques

Les usages du pays

Les Australiens sont souvent informels dans leurs relations de travail (ils n'hésitent pas à appeler leurs relations professionnelles par leur prénom, voire leur surnom). La tenue est souvent plus décontractée qu'en France et le port de la cravate moins répandu. Les horaires sont stricts et il est très mal perçu d'arriver en retard ou de faire trop durer une réunion au-delà du temps initialement imparti.

Les pratiques commerciales du pays

Moyens de paiement

Il n'existe pas de procédure particulière en Australie, les moyens de paiement suivent les standards internationaux. Les monnaies de facturation les plus utilisées sont le dollar australien, puis le dollar américain. Pour les entreprises, les délais de paiement sont habituellement de 30 à 90 jours. Le choix du moyen de paiement est fonction du degré de confiance entre les parties. Les entreprises australiennes utilisent beaucoup le virement (télégraphique Swift) sur un compte ouvert (*open account*) à réception de la marchandise ou à terme. Le crédit documentaire peut également être utilisé notamment dans le domaine de l'import-export.



Règlementations de base ou référentiel à consulter

L'exportation en Australie de produits en provenance de France ou d'autres pays est simple mais elle est soumise, notamment pour les produits agroalimentaires, à des conditions très strictes. C'est pourquoi, avant d'exporter un produit, le fournisseur doit prendre connaissance des restrictions éventuelles à l'importation. Il s'agira de vérifier les interdictions imposées par les Douanes, les normes en vigueur s'appliquant aux produits manufacturés, les exigences d'enregistrement et les conditions de quarantaine, et normes alimentaires nationales (pour les produits agroalimentaires). Il faudra également veiller à la conformité des emballages. À noter que c'est l'importateur qui est tenu responsable de la conformité du produit sur le territoire australien.

Droits de douane

L'Australie applique le système douanier harmonisé. Les droits de douane sont spécifiés sur le site Internet des Douanes : www.customs.gov.au. Ils varient selon la provenance du produit en raison d'accords préférentiels.

Les droits de douane ont beaucoup diminué depuis plusieurs années en Australie. À l'heure actuelle, un droit de 5 % s'applique à une très grande majorité des marchandises (contre 10 % en 1994). Les pics tarifaires en matière textile ou automobile sont en voie de résorption.

En matière de commerce international, le paiement de « faveurs » peut s'avérer une pratique courante afin de favoriser la conclusion d'une affaire. Une quelconque facilité (matérielle ou pécuniaire) peut être attendue en échange de services fournis par l'administration, ou par d'autres entreprises. Ainsi, certaines entreprises qui travaillent régulièrement à l'international peuvent être invitées à payer des pots-de-vin en vue de gagner des contrats, ou des « pourboires » afin d'obtenir un traitement prioritaire de leur dossier au sein des administrations.

L'entreprise doit cependant être consciente que pratiquer la corruption peut être dangereux d'une part parce que certains pays la condamnent fortement aux travers de mesures anti-corruption, d'autre part parce que la corruption peut avoir des implications directes sur la gestion de l'entreprise.

Le manager international doit être très attentif à tracer une ligne distincte entre « la voie raisonnable » pour faire du commerce international, et des pratiques relevant directement de la corruption. Les pots-de-vin ouvrent la voie vers une performance de mauvaise qualité et à la perte de repères moraux parmi le personnel de l'entreprise. La corruption mène à la propagation de pratiques commerciales contraires à l'éthique.

C'est pourquoi l'OCDE a adopté une convention, en décembre 1997, sur la lutte contre la corruption qui établit des normes juridiquement contraignantes tendant à faire de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales une infraction pénale et prévoit un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre efficacement cette infraction.

Notre Agence souscrit aux principes de cette convention et invite l'ensemble de ses clients à prendre connaissance du décret n° 2000-948 du 28 septembre 2000 portant publication de cette Convention et à en mesurer les enjeux dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.

UBIFRANCE vous propose quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau UBIFRANCE.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : www.ubifrance.fr

© 2013 – Ubifrance

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité :

Ubifrance ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés.

Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Ubifrance ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

Prestation réalisée sous système de management de la performance certifiée BVC ISO 9001 : 2008.

Auteur : Bureau Ubifrance en Australie

Adresse : Lev 35, 31 Market Street,
Sydney - NSW 2000 Australie

Rédigée par : Bruno TESSIER

Revue par : Bertrand RAOULT

Version du 2 avril 2011

Mise à jour : 2 avril 2013